



La Lettre du Consulat

Numéro 11, février 2005

Le Mot de l'Ambassadeur

Cher(e)s compatriotes,

Permettez-moi, tout d'abord, de saisir l'occasion de la sortie de cette première "Lettre du Consulat" de l'année 2005, pour souhaiter, à chacun de vous, une bonne et heureuse année.

J'ai eu l'occasion, en recevant le 11 janvier au Palais Thott, le Président et les membres de la Chambre de Commerce Franco-danoise, de présenter un bref bilan de l'année 2004 et d'appeler l'attention sur quelques sujets importants qui nous attendent en 2005. Les principaux extraits de cette intervention sont repris dans cette Lettre.

Je voudrais, ici, me contenter de revenir sur un sujet : le "Traité établissant une Constitution pour l'Europe", Traité sur lequel chacune et chacun d'entre nous aura à se prononcer lors du référendum qui sera organisé avant l'été. Le Gouvernement a souhaité qu'une campagne d'information neutre, démocratique et citoyenne soit menée auprès de toutes les Françaises et de tous les Français – de France métropolitaine ou d'Outre-Mer ou établis hors de France – afin de donner à tous, les moyens de se prononcer en connaissance de cause.

A cette fin, seront mis en consultation au Service Consulaire de l'Ambassade le texte du "Traité établissant une Constitution pour l'Europe" ainsi que la brochure "Constitution pour l'Europe, mode d'emploi" publiés par la Documentation Française et par le Ministère français des Affaires Etrangères.

Le texte du Traité est également disponible sur le site Internet de l'Ambassade (www.amba-France.dk).

Je vous invite aussi à consulter :

- le site d'information sur l'Europe créé par le Service d'information du Gouvernement (www.europe.gouv.fr)
- le site d'information sur l'Europe "sources d'Europe" créée à l'initiative du Gouvernement et de la Commission européenne. Ce site (www.constitution-europeenne.fr) est entièrement consacré à la Constitution européenne.

J'adresse à Chacune et à Chacun d'entre vous l'expression de mes sentiments très cordiaux,

Régis de BELENET
Ambassadeur de France au Danemark

Sommaire

1. Le mot de l'Ambassadeur

2. Les actualités du consulat

- ◆ Ouverture de la médiathèque de l'Institut Français de Copenhague
- ◆ Mise en place d'un réseau consulaire entre le Danemark et la Suède
- ◆ Suppression des activités notariales des services consulaires

3. Nouvelles règles de dévolution du nom depuis le 1^{er} janvier 2005

4. Discours de l'Ambassadeur devant les membres de la CCFD

6. Référendum

Demande de bourses scolaires

Bureau Accueil Emploi

7. Entretien avec M. BELLAY

8. Les symboles de l'innovation française

Les actualités du consulat

Ouverture de la médiathèque de l'Institut Français de Copenhague

La médiathèque est ouverte depuis le 04 janvier, du mardi au jeudi, de 14h à 19 heures, le vendredi de 14h à 17 heures et le samedi de 11h à 14 heures. Le service de prêt à distance demeure néanmoins accessible. Le tarif normal d'adhésion est de 300 couronnes et le tarif réduit est de 250 couronnes (retraités, étudiants, chômeurs). Les livres peuvent être empruntés durant quinze jours (jusqu'à cinq par emprunt) de même que les K7 et les DVD (jusqu'à trois par emprunt). Chaque emprunt est renouvelable une fois, pour une durée de quinze jours.

Institut Français de Copenhague – Ostergade 18.2.sal – 1100 Kobenhavn K
Tlf : (+45) 33 38 77 00 – Fax : (+45) 33 38 77 01 - bib@amba-france.dk

Mise en place d'un réseau consulaire entre le Danemark et la Suède

Le Ministère des Affaires Etrangères a, dans sa volonté de simplifier pour le citoyen, l'accès aux services de l'Etat, rendu possible aux Français résidant dans les départements de Blekinge, Halland, Kalmar, Kronoberg et Scanie l'accès au service consulaire de Copenhague pour un certain nombre de démarches.

Les formalités administratives concernées par cette **simplification administrative** sont les suivantes :

- Inscription au registre des Français établis hors de France
- Inscription sur la liste électorale de l'Assemblée des Français de l'Etranger
- Délivrance ou renouvellement du passeport
- Délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée
- Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Suppression des activités notariales des services consulaires

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les agents diplomatiques et consulaires français au Danemark n'exercent plus de compétences notariales. Il appartient donc aux personnes qui souhaitent faire établir un acte notarié destiné à produire effet en France de prendre éventuellement conseil auprès d'un notaire français (voir les chambres régionales des notaires) et, en fonction de ses indications, de s'adresser à un professionnel local du droit.

Une fiche relative au notariat consulaire a été mise en ligne sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères à l'adresse www.diplomatie.gouv.fr/etrangers/vivre/notarial/notariat.htm

Nouveau

Vous aimeriez voir traiter un thème particulier dans la Lettre du Consulat ? Faites-le nous savoir ! Ecrivez-nous !

Nouvelles règles de dévolution du nom depuis le 1^{ER} janvier 2005

La loi 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille modifiée par la loi 2003-516 du 18 juin 2003 introduit la notion de nom de famille qui se substitue à celle usitée de nom patronymique.

- **Choix de nom** : Pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2005, les parents auront la possibilité de choisir le nom de famille qui est dévolu à leur **premier enfant commun**, dont les filiations sont établies avant la naissance, soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms dans l'ordre choisi par eux séparés obligatoirement par deux tirets, dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux. Le nom dévolu au premier enfant est irrévocable et s'applique aux autres enfants communs ayant même filiation.

Lorsque le premier enfant commun français est né à l'étranger, les parents disposent d'un **délai de 3 ans à compter de sa naissance** pour demander à l'officier de l'état civil consulaire compétent la transcription de l'acte de naissance étranger et pour lui remettre une déclaration conjointe de choix de nom.

Le choix de nom n'est pas obligatoire. En l'absence de déclaration conjointe par écrit à l'officier de l'état civil mentionnant le choix du nom de l'enfant, celui-ci prend le nom du père dans le cas d'un enfant légitime, le nom du premier de ses parents à l'égard duquel le lien de filiation est établi dans le cas d'un enfant naturel.

- **Changement de nom** : En outre, il existe également la possibilité de demander un changement de nom pour les enfants naturels nés à compter du 1^{er} janvier 2005 et dont les filiations sont établies successivement avant et après la naissance ou après la naissance, afin de prendre soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms dans l'ordre choisi séparés par deux tirets.

Cette déclaration se fait par comparution devant l'officier de l'état civil du lieu de domicile de l'enfant avant ses 18 ans.

Cette déclaration concerne uniquement l'enfant pour lequel la démarche est faite. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2005, cette déclaration reste possible afin que l'enfant prenne le nom de son père uniquement.

- **Adjonction de nom** : Enfin pour les enfants nés entre le 2 septembre 1990 et le 31 décembre 2004 et ayant moins de 13 ans à la date de déclaration, les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale peuvent demander au bénéfice de l'aîné de leurs enfants communs, l'adjonction du nom du parent qui ne lui a pas été transmis au nom que porte déjà l'enfant, séparés par deux tirets, dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.

Cette déclaration pourra se faire **uniquement entre le 1^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2006**, par écrit à l'officier de l'état civil du lieu de domicile de leur enfant aîné. Cette faculté est irrévocable et s'applique aux autres enfants. Le consentement des enfants de plus de 13 ans est nécessaire.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mlle Marylène Charlier au 33 67 01 72 ou par e-mail (consulat@amba-France.dk).

Discours de l'Ambassadeur devant les membres de la Chambre de Commerce Franco-danoise (11 janvier 2005)

Chers amis,

La tradition veut que la présentation des vœux soit l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de tracer des perspectives pour celle qui s'ouvre.

Comment ne pas mettre les choses en perspective, après les évènements dramatiques que le monde vient de connaître et qui resteront gravés dans nos mémoires.

Ces évènements nous ont en effet donné conscience de l'urgence du combat contre la pauvreté. Cette catastrophe nous aura également rappelé que nous formons une seule et même humanité et que le destin de celle-ci ne se distingue pas de celui de notre planète. Enfin la mondialisation de la tragédie s'est traduite par une mondialisation de la solidarité, comme on ne l'avait encore jamais vu à cette échelle, à la suite d'un désastre naturel.

Ces perspectives forment le cadre général dans lequel chacun de nous exerce ses activités quotidiennes. Je ne pense pas que l'on puisse les oublier. Comme l'a écrit Søren Kierkegaard "la vie doit être vécue en regardant vers l'avant mais ne peut être comprise qu'en regardant en arrière".

S'agissant de nos activités, je me contenterai d'évoquer deux points : la connaissance de l'autre et l'ouverture à l'autre d'une part ; la dimension européenne d'autre part.

La connaissance de l'autre passe en premier lieu par la lutte contre les idées reçues et le développement des échanges. L'année 2004 aura vu de nombreuses missions d'études françaises prendre le Danemark comme exemple, dans les domaines de l'emploi et du marché du travail notamment.

Du côté danois, beaucoup d'entre nous ont relevé, pour s'en féliciter, la tribune de la Ministre danoise de l'Enseignement, Mme Ulla Tørnaes, publiée par Jyllands-Posten le 20 décembre affirmant que "la connaissance d'autres cultures nous donne conscience de notre identité danoise et sans ce sentiment, nous ne pourrions pas comprendre les barrières auxquelles se heurtent d'autres nationalités en communiquant avec nous".

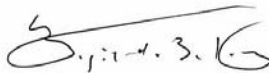
Cette réponse encourage également les efforts entrepris en 2004 pour moderniser l'offre culturelle présentée par l'Institut Français de Copenhague qu'il s'agisse des cours de français, qui s'adressent à tous les publics et de la médiathèque pleinement opératoire depuis le début de cette nouvelle année.

L'année 2005 sera décisive pour la construction européenne avec les processus de ratification du Traité pour une Constitution européenne qui auront lieu dès 2005 dans un certain nombre d'Etats membres. Ce sera le cas, vous le savez, en France : le Président de la République a annoncé la tenue d'un référendum avant l'été.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour vous entretenir d'un sujet auquel nous attachons aussi une grande importance. Le Comité international olympique se prononcera au début de juillet à Singapour sur la ville qui accueillera les J.O. 2012. Vous le savez, Paris fait partie de la courte liste des villes parmi lesquelles le CIO aura à choisir. C'est une grande satisfaction de constater que déjà une grande personnalité danoise du monde sportif, de renommée internationale, Tom Kristensen, six fois vainqueur des 24 heures du Mans, le circuit automobile le plus dur du monde, a marqué publiquement son soutien à la candidature de Paris et a rejoint le groupe des "Ambassadeurs de Paris 2012".

Je vous souhaite une bonne et heureuse année,

Régis de BELENET
Ambassadeur de France au Danemark



Référendum

Lors de son allocution télévisée à l'occasion des vœux à la Nation, M. Jacques Chirac, Président de la République française, a annoncé la tenue d'un référendum sur la ratification du projet de traité pour une Constitution européenne avant l'été 2005.

Pour cette consultation référendaire, vous pourrez, si vous êtes inscrit sur la liste du centre de vote de l'Ambassade, voter personnellement, en vous rendant au service consulaire le jour du scrutin, ou par procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune en France, vous pouvez voter en France par procuration. Concernant les diverses modalités de vote qui vous sont offertes, vous êtes invités à vous adresser au service consulaire pour plus d'informations ou à consulter le site Internet de l'ambassade (www.amba-france.dk) à la rubrique «Elections ».

Demande de bourses scolaires

Les familles qui décident de scolariser leurs enfants dans un établissement d'enseignement français à l'étranger et qui disposent de ressources modestes peuvent bénéficier de bourses scolaires attribuées par la Commission Nationale des Bourses présidées par le directrice de l'AEFE.

Si vous scolarisez votre enfant au lycée français de Copenhague pour l'année scolaire 2005/2006, si vous pensez être éligible au bénéfice d'une bourse scolaire, vous avez la possibilité de retirer un dossier de demande de bourse auprès du lycée français Prins Henrik (contact : Mme Marie-José Caron – 33.21.20.48) ou auprès des services consulaires de l'Ambassade. Les dossiers de demande de bourses sont à déposer jusqu'au 11 mars 2005 inclus.

Bureau Accueil - Emploi

Offre d'emploi

Call-center cherche assistant commercial doté d'une expérience professionnelle dans les services en relation avec la clientèle, ayant une maîtrise de l'informatique, de l'anglais et du français (la maîtrise d'une troisième langue est souhaitable). Profil recherché : personne capable de travailler en équipe et de manière autonome et responsable, d'accepter des horaires flexibles. Capacités de communication indispensables.

Pour plus de renseignements, contactez Mme DROUET-MAJLERGAARD au (+45) 33.67.01.65 ou lui écrire à l'adresse suivante : job-emploi@amba-France.dk

Important : Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi dans la base de données du Bureau Accueil Emploi du service consulaire de l'Ambassade de France pour pouvoir bénéficier des services proposés.

Entretien avec M. Bellay, directeur de l'école primaire "Prins Henrik"

Q : Le Service Consulaire a jugé bon de saisir l'occasion de la parution de la première "Lettre du Consulat" de l'année 2005 pour vous demander un entretien . Pourriez-vous, en quelques mots, vous présenter à la communauté française ?

R : J'ai été nommé Directeur de l'école primaire "Prins Henrik" en 2004 par le Ministère de l'Education Nationale, dont dépend cet établissement, après une carrière débutée en 1980. Mon expérience de directeur d'école, à partir de 1993, s'est accrue avec mon poste de directeur du primaire au lycée français Chateaubriand de Rome de 1995 à 2001.

Q : Quelles raisons ont guidé votre choix de servir l'Education Nationale au Danemark ?

R : Outre des questions familiales, ce sont principalement la volonté de répandre l'influence française au sein de l'Europe et la curiosité à l'égard d'une Europe du Nord, que je désirais découvrir après mon expérience romaine, qui ont déterminé mon choix de vivre au Danemark.

Q : Quelle stratégie guide votre action en tant que directeur de l'école primaire "Prins Henrik" ?

R : Notre principal objectif est de développer l'établissement. Or, celui-ci s'inscrit nécessairement dans une stratégie d'agrandissement immobilier et dans l'acquisition de nouveaux locaux. Notre but à moyen terme est d'augmenter les capacités d'accueil afin que l'établissement dans son ensemble soit en mesure de compter 750 élèves, contre 536 actuellement. Néanmoins notre stratégie prend en compte la nécessité de préserver cet atout fort qu'est l'unité de notre établissement, regroupant des élèves de la maternelle jusqu'au lycée. Nous tenterons d'éviter la dispersion pour conserver l'image forte du lycée.

Le développement de l'établissement passe également par une valorisation de la qualité de l'enseignement que nous dispensons. Je souhaite saisir l'occasion de cet entretien pour rappeler que le Ministère de l'Education danois nous a félicité pour la qualité de notre enseignement du danois. L'acquisition d'un double bagage culturel et linguistique français-danois et la spécificité du bac franco-danois qu'il sanctionne constituent des atouts indiscutable de notre établissement que je souhaite également vous rappeler.

Afin d'augmenter notre attractivité auprès des élèves danois et d'ouvrir davantage nos élèves au pays d'accueil, nous nous efforçons d'intégrer dans notre instruction l'histoire du Danemark et de ne pas nous cantonner dans une vision française de l'enseignement.

Les symboles de l'innovation française

Eurocopter

En janvier 1992, Daimler Chrysler Aerospace (Allemagne) et Aerospatiale Matra (France) ont regroupé leurs activités hélicoptéristes et crée le Groupe Eurocopter, premier exportateur mondial d'hélicoptères.

Eurocopter est une filiale à 100% d'EADS (European Aeronautic Defence and Space Company), l'un des premiers groupes mondiaux de l'aéronautique, du spatial et de la défense et le numéro deux en termes de chiffres d'affaires, avec 29,9 milliards d'euros en 2002. Assurant plus de 100 000 emplois, EADS a une position de leader dans tous ses secteurs d'activités : technologies de défense, avions commerciaux, hélicoptères, espace, avions de combat et de transport militaire et services associés. EADS dispose de plus de 70 sites implantés en Allemagne, en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Il est présent sur les marchés du monde entier, y compris aux Etats-Unis, en Russie et en Asie.



Ariane Espace

C'est dans le contexte de la Guerre Froide et de la recherche par la France de technologies de lancement de missiles que naît l'aventure spatiale française. En 1961, le Centre national d'études spatiales (CNES), faisant travailler des industriels indépendants pour créer une fusée civile, est créé par le général de Gaulle. Le 26 novembre 1965 la première fusée française, "Diamant A", décolle dans le ciel de Hammaguir, en Algérie.

Néanmoins face aux limites de ses moyens, la France s'engage dans la coopération européenne. Le 29 mars 1962, l'ELDO, acronyme en anglais d'"organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux", est créée. Son but est de construire pour 1,2 milliard de francs l'ancêtre d'Ariane, "Europa". Les égoïsmes nationaux vont cependant nuire à l'efficacité de la coopération européenne et une nouvelle structure est créée le 31 juillet 1973: Ariane.

La France en est le pilier et le maître d'œuvre puisqu'elle couvre 60 % du budget de chaque nouvelle fusée et s'engage à payer tous les dépassements. La stratégie d'Ariane mise sur l'utilisation des technologies simples et sur un prix inférieur de 10 % à celui de la NASA. Le 24 décembre 1979, le premier vol test est un succès. Le développement d'Ariane 1, 2, 3 et 4 coûtera 4,5 milliards d'euros et générera un chiffre d'affaires trois fois et demie plus important pour les industriels européens. Le marché décolle dans les années 1980 car, outre les Etats européens, les entreprises de communication veulent désormais lancer des satellites.

Ariane est aujourd'hui devenue leader sur le marché des lancements de satellites et aligne soixante-neuf succès consécutifs pour Ariane 4 depuis 1995. 7 milliards d'euros ont été investis dans Ariane 5.

Le viaduc de Millau

Le viaduc de Millau est un pont à haubans qui enjambe la vallée du Tarn près de Millau (Aveyron). Avec une pile haute de 341 mètres (plus haute que la tour Eiffel), il est le plus haut pont du monde devant le Royal Gorge Bridge (Colorado). Supporté par 7 piles en béton de hauteur variable, de 77 à 245 m, et composé de 16 tronçons de charpente pesant chacun 2230 tonnes, il est considéré comme une véritable œuvre d'art. Son maître d'œuvre, l'architecte britannique Norman Foster, a été salué pour avoir intégré avec succès cet ouvrage dans le paysage des Grands Causses. Inauguré le 14 décembre 2004 par le président Jacques Chirac, il constitue le dernier maillon de l'autoroute A75, mise en chantier à partir de 1978 afin d'assurer une liaison directe entre Paris, Clermont-Ferrand et Béziers.